

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



GRAND DEBAT NATIONAL – février-mars 2019

Cercle CONDORCET – Aix en Provence –

THEME : **DEMOCRATIE ET CITOYENNETE**

Réponses aux questions par le groupe de travail :

Section Vie institutionnelle et démocratique :

Faut-il reconnaître le vote blanc ?

Nous disons : OUI mais...

La reconnaissance du vote blanc reçoit un accord majoritaire, car leur prise en compte devrait favoriser le déplacement des électeurs et donc diminuer les abstentions

A noter que le vote blanc a atteint 9% lors des élections présidentielles 2018

Commentaires :

Si le vote blanc dépasse un certain pourcentage (par exemple 25%), faudrait-il annuler l'élection ? dans ce cas, il faudrait désigner d'autres candidats. Une procédure est donc à prévoir.

Faut-il rendre le vote obligatoire ?

La réponse est NON, mais cette question est en partie liée à celle sur le vote blanc.

Commentaires :

Nous pensons que la France est un pays de liberté, ainsi il est difficile d'envisager des contraintes. Mais si on améliore l'expression de la citoyenneté à tous les échelons, on peut espérer favoriser la démarche de voter. C'est dans l'intérêt de la cause publique que le débat démocratique donne envie d'aller voter.

Quelle est la bonne dose de proportionnelle aux législatives pour une représentation plus juste de tous les de tous les projets politiques ?

Au-delà de l'arithmétique, l'enjeu d'introduire une dose de proportionnelle est important, puisqu'il va à l'encontre du système en vigueur (scrutin uninominal à deux tours avec élimination des candidats n'ayant pas obtenu 12,5% des inscrits). Une atténuation du système serait d'instiller 15 à 20% de proportionnelle, ce qui permettrait une plus grande représentativité à l'Assemblée Nationale, grâce à la diversité des appartenances politiques. Par ailleurs, il faut s'interroger sur le découpage électoral, qui a une incidence sur les votes (résultats faussés). A noter que la coïncidence entre mandats de cinq ans de l'élection présidentielle et les élections législatives renforce le système existant.

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve 1
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à La Ligue de l'Enseignement – Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin – CS90112 – 13352 Marseille Cedex 05 – Tel : 04 91 24 31 61

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



Faut-il et dans quelles proportions limiter le nombre de parlementaires ou autres catégories d'élus ?

Dans le catalogue de réformes du gouvernement (avant les « gilets jaunes »), un projet de loi indiquait une diminution de 30%...Il faut connaître les raisons qui amènent à

envisager cette réduction : économie de dépenses publiques ? Alignement sur la plupart des pays européens ?...La réponse à cette question doit être mise en relation avec la question suivante : rôle des Assemblées dans la représentation des citoyens.

Ce n'est pas tant le nombre des parlementaires qui pose en question, mais en quoi ces élus ne représentent en majorité que les catégories supérieures ou privilégiées (la IIIème République sur ce point favorisait la mixité). Par-ailleurs, il apparaît nécessaire de limiter à deux le nombre de mandats, et de limiter la durée du mandat dans le temps.

Par-ailleurs, le « mille-feuilles » actuel est obsolète. Il faut garder les communes et les intercommunalités, mais envisager une réduction drastique au niveau des départements, et favoriser la nomination des citoyens par tirage au sort (un quart ou un tiers ?) dans ces assemblées. NB : le principe du tirage au sort est intéressant (cf. les jurés d'Assises) mais il faut prévoir une formation ad hoc de tous les élus.

Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil Economique, social et environnementale doivent ils jouer pour représenter nos territoires et la société civile ?

Faut-il les transformer et comment ?

La réponse n'est pas simple car elle touche le problème de la place des « citoyens » dans la société, et le sujet est vaste. Concernant le Sénat, il y a lieu de s'interroger sur l'opacité dans la désignation des sénateurs par les « Grands électeurs » ? Sont-ils vraiment représentatifs (voir de plus près le découpage électoral !). Quant au C.E.S.E, la question est de savoir dans quelle mesure les citoyens sont bien représentés. Les rapports ont une diffusion limitée, et/ou ne sont pas lus (voir par exemple le travail des Conseils de Développement dans les communautés de communes et les régions).

Le sentiment dominant est que ces instances n'ont de sens que si elles pratiquent une participation large, doublée d'une grande transparence.

Il s'agit de revenir à la « Base » locale. Tout part de là.

Tout d'abord, il est nécessaire d'énoncer quelques principes suivants :

- 1 un territoire doit être représenté par ceux qui y vivent au quotidien
- 2 les acteurs du territoire font remonter les problématiques aux instances plus globales
- 3 il y a nécessité de créer des espaces locaux d'informations, de discussion et de débats (« Maison du Citoyen »)
- 4 Les débats sont rapportés aux instances globales, donc dans un contexte plus ouvert et plus complexe, afin d'en mesurer la faisabilité

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve 2
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à La Ligue de L'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



5 Le passage du « local » au « global » se ferait par un « cahier des charges », organisant les actions à entreprendre et à mettre en œuvre

6 Chaque décision d'ordre politique doit se référer à ce cahier des charges. L'éloignement des prises de décision ne se confond pas avec les principes de réalité et la complexité de l'action mise en œuvre.

Le rôle des assemblées est de garantir le principe et l'éthique du fonctionnement. Elles sont bien entendu garantes des lois qui protègent les acteurs.

Quelles évolutions souhaitez-vous pour rendre la participation plus active, la démocratie plus participative ?

Sur ce point l'intervention du citoyen, dans la ville où il habite, est essentielle, mais il faut rappeler les structures existantes, et prendre la mesure d'une certaine inefficacité à cause de l'attitude des élus locaux : les CIQ (Conseils d'intérêt de quartier) et les Conseils de Quartier. Les CIQ remplissent relativement bien leur rôle pour faire remonter leurs problèmes, qui doivent être pris en compte par la municipalité, mais le sont-elles vraiment ?

Mais les Conseils de Quartier qui n'ont qu'une voix consultative ne voient pas le résultat de leurs rapports. Certains moyens existent, qui ont été mis en œuvre dans certaines grandes villes (Paris, Grenoble) et quelques petites agglomérations. Il s'agit des budgets participatifs, d'environ 15 à 25% du budget global de la commune, et dont l'affectation est décidée par une assemblée de citoyens tirés au sort ou cooptés. Cette pratique doit être étendue à toutes les communes.

Faut-il accroître le recours au référendum ?

Il existe une disposition légale de 2015 qui prévoit le recours au référendum, mais à condition qu'il soit demandé par au moins 185 parlementaires et 4,5 millions d'inscrits. La revendication exprimée par certains « Gilets Jaunes » ramène à 700000 le nombre des inscriptions. Il faudrait trouver des conditions intermédiaires plus raisonnables.

Les sujets justifiant un recours au référendum doivent être définis clairement. C'est un sujet de débat préalable ! Le référendum pour tout ce qui concerne les questions éthiques n'est pas pertinent voire dangereux, le terme éthique étant défini comme une morale humaine qui touche au fondement de la vie. En revanche, il peut être indispensable et utile pour ce qui se réfère à la vie quotidienne. Seules les personnes concernées (les usagers) peuvent savoir quelles innovations à introduire sont de nature à améliorer ou à nuire à leur vie quotidienne. D'où un travail de débat au niveau local.

Il faut également faire la part des choses entre les intérêts particuliers et collectifs, entre le bien-être personnel et le bien public

* Il est suggéré de se référer à l'étude de « Terra Nova » sur cette importante question.

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve 3
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à La Ligue de l'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



Section Vie citoyenne

Diriez-vous que l'application de la laïcité en France est aujourd'hui :

Nous répondons : « satisfaisante » mais « à améliorer »... Voir ci-après la réponse à la question sur principes de la laïcité.

Que proposez-vous pour renforcer les principes de la laïcité dans le rapport entre l'Etat et les religions de notre pays ?

De récentes initiatives du Gouvernement pour éclaircir la situation de l'Islam en France, ont été rendues nécessaires par le terrorisme islamique. La vigilance est de mise, toutefois, pour continuer à respecter la Loi de 1905, dans la lettre et l'esprit.

Rappelons que laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Renforcer le rôle de l'Observatoire de la Laïcité.

Immigration et intégration

Que proposez-vous pour améliorer l'intégration dans notre Nation ?

Il est souhaitable de commencer à poser la question de l'accueil des immigrés, avant d'évoquer celle de l'intégration. Cela repose beaucoup trop sur le travail considérable effectué par les associations (CIMADE).

Pour améliorer significativement l'intégration, il faut développer

- L'éducation : culture française, apprentissage de la langue française
- L'intégration économique (emploi, salaire correct)
- Intégration sociale : favoriser l'installation dans les campagnes

Par-ailleurs, créer des liens de coopération politique et économique avec les pays africains d'où viennent les migrants, et les aider à développer leur économie. Il existe déjà des accords bilatéraux, où en sont-ils concrètement ?

Réfléchir aux conditions permettant de donner le droit de vote dans les élections locales et régionales.

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve 4
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à La Ligue de l'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ?

La fixation des objectifs ne peut s'effectuer que dans un cadre européen.

A noter qu'à la question clôturant le Chapitre « Démocratie et Citoyenneté »

Y a-t-il d'autres points sur la démocratie et la citoyenneté sur lesquels vous souhaiteriez vous exprimer nous proposons de se référer au texte de synthèse de notre Cercle Condorcet d'Aix en Provence. Il apporte un meilleur éclairage et une plus grande dimension que la simple réponse aux questions.

ALG- 14 mars 2019

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve 5
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à La Ligue de l'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61